

Délibération n°13.04

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
57

Nombre de votants :
55
(M BONNICHON Frédéric, M
CHAUVIN Lionel, ne prennent pas
part au vote)

Date de convocation :
03 avril 2024

Date d'affichage de la liste des
délibérations :
17 avril 2024

**Objet : Compte administratif
2023 : Budget annexe
« Commerces de proximité »**

L'AN deux mille vingt-quatre, le mardi 09 avril, le conseil communautaire, convoqué le 03 avril 2024 s'est réuni à Ennezat, Salle Espace Culturel, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CHASSAGNE Eugène, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M RESSOUCHE Bruno, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**

M DAIN Denis, Mme GRENIER Arlette, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard,
- M BEAURE Nicolas a donné pouvoir à M MELIS Christian,
- M CHANSARD Gérard a donné pouvoir à M PONCÉ Stéphane,
- M CHASSAING Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à M RAYNAUD Jean-Louis,
- Mme GRENET Michèle a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- Mme HOARAU Catherine a donné pouvoir à M HEBRARD Jean-Pierre,
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à Mme DUPONT Laurence,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,

- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire suppléante,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de Clerlande, remplacé par M DAIN Denis, conseiller communautaire suppléant.

Absents :

- M BOISSET Jean-Pierre,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M WEINMEISTER Nicolas.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M RAYNAUD Jean-Louis

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales :

- **M Frédéric BONNICHON, ainsi que M Lionel CHAUVIN qui lui a donné pouvoir, ne participent pas au vote des comptes administratifs 2023 ;**
- **M Pierre PECOUL est désigné Président pour le vote des comptes administratifs 2023.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-14, L. 1612-12 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral n°20240538 du 02 avril 2024 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu la délibération n°20230131.05 du conseil communautaire du 31 janvier 2023 portant approbation du budget principal 2023 et de ses budgets annexes,
Vu la délibération n°20230704.30 en date du 4 juillet 2023, portant décision modificative n°1,
Vu la délibération n°20230926.25 en date du 26 septembre 2023, portant décision modificative n°2,
Vu la délibération n°20231114.14 en date du 14 novembre 2023, portant décision modificative n°3,

Considérant le rapport de présentation du compte administratif 2023 et le résumé du compte administratif 2023, annexés à la présente, ainsi que le compte administratif du budget annexe « Commerces de proximité » présenté à l'assemblée,

Considérant que le contrôle simultané et réciproque des comptes de gestion 2023 avec les comptes administratifs présentés au conseil communautaire permet de constater leur exacte concordance,

Considérant l'avis du bureau communautaire du 02 avril 2024,

Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Vice-Président délégué aux finances et à l'administration, et à la majorité (9 contres : M AGBESSI Eric qui a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard ; M BOUCHET Boris ; M DE ABREU Jérôme ; M DEAT Alain ; M DUBOIS Gérard ; Mme NIORT Nathalie qui a donné pouvoir à M BOUCHET Boris ; Mme PIRES-BEAUNE Christine qui a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme ; M RESSOUCHE Bruno ; M VILLAFRANCA Grégory), décide :

- **D'approuver le compte administratif 2023 - Budget annexe « Commerces de proximité » de Riom Limagne et Volcans ;**
- **De donner quitus à Monsieur le Président ;**
- **D'approuver la sincérité des restes à réaliser figurant au compte administratif du budget annexe « Commerces de proximité » ;**
- **D'approuver la sincérité des opérations comptables traduites dans les comptes administratifs de l'ensemble des budgets.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 10 avril 2024**

**Le Président
Frédéric BONNICHON**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 60
 Nombre de membres présents : 44
 Nombre de suffrages exprimés : 55
 VOTES :
 Pour : 46
 Contre : 9
 Abstentions : 0

Date de convocation : 03/04/2024

Présenté par Le le Président (1),
 A Ennezat, le 09/04/2024



Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire (2), réunie en session ordinaire
 A Ennezat, le 09/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3),

ABELARD Nathalie		
AGBESSI Eric	pouvoir à G. DUBOIS	
AYRAL Jean-Paul		
BARBECOT Jacques	remplacé par A. GRENIER	
BEAURE Nicolas	pouvoir à C. MELIS	
BELDA José		
BERTHELEMY Hélène		
BIGAY Bertrand		
BONNICHON Frédéric		
BOUCHET Boris		
CACERES Marie		
CARTAILLER Philippe		
CHANSARD Gérard	pouvoir à S. PONCE	
CHASSAGNE Eugène		
CHASSAING Pierre	pouvoir à P. PECUL	
DAIN Denis		
DE ABREU Jérôme		
DE MARCHI Véronique		
DE RSIGNY Eric		
DE RSIGNY Eric	pouvoir à JL. RAYNAUD	

A D E A T

Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20240409-DEL202404091304-DE
 Date de télétransmission : 22/04/2024
 Date de réception préfecture : 22/04/2024

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

DUBOIS Gérard		
DUCHE Dominique		
DUPONT Laurence		
GAILLARD Philippe		
GAUTHIER Patrice		
GRENET Daniel		
GRENET Michèle	pourvoi à H. BERTHELEMY	P/O
GRENET Roland		
HEBRARD Jean-Pierre		
HOARAU Catherine	pourvoi à JP. HEBRARD	
JEAN Daniel		
MAGNET Fabrice		
MARTINHO Corinne		
MELIS Christian		
MESSEANT Jean-François		
MICHEL Didier		
NIORT Nathalie	pourvoi à B. BOUCHET	P/O
PECOUL Pierre		
PERRETON Régine		
PONCE Stéphane		
RAYMOND Vincent		
RAYNAUD Jean-Louis		
REGNOUX Marc		
ROUSSEL Sandrine		
THEVENOT Laurent	pourvoi à L. DUFONT	P/O
VAUGIEN Evelyne		
VERMOREL Pierrick		
VILLAFRANCA Grégory		

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20240409-DEL202404091304-DE
Date de télétransmission : 22/04/2024
Date de réception préfecture : 22/04/2024

POYEC BRANNE Christine pourvoi à S. DE ABREU
ROUSSEL Sandrine pourvoi à V. DE MARCHI
JEYLAND Anne pourvoi à E. VAUGIEN
MAGNOUX André

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par Le le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Virginie MOURMAC-GILORMINI 
LAFARGE Anne-Catherine 
RÉSSAUCTE Bruno 
CHAUVIN Lionel, pour à FERRIGNON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20240409-DEL202404091304-DE
Date de télétransmission : 22/04/2024
Date de réception préfecture : 22/04/2024